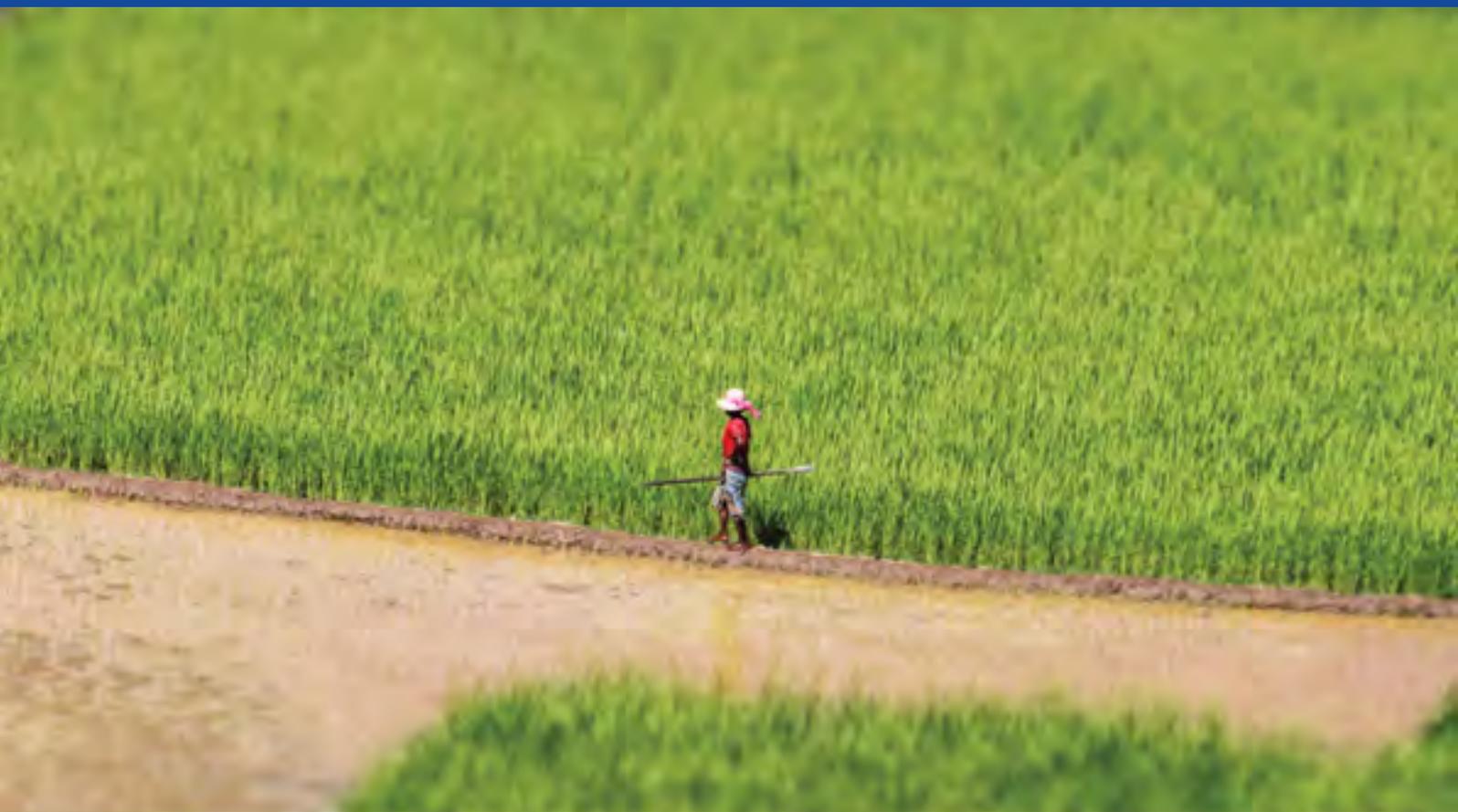


Rapport d'évaluation



INTÉGRER LA MIGRATION AU DÉVELOPPEMENT RURAL ET URBAIN À MADAGASCAR

2019

Les opinions exprimées dans ce document n'engagent que les auteurs et ne correspondent pas nécessairement à celles de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les appellations utilisées et la présentation des données dans le rapport n'impliquent pas l'expression d'opinion de la part de l'OIM concernant le statut légal de tout pays, territoire, ville ou zone particulière, ou à propos de leurs autorités, ou de leurs frontières ou confins.

L'OIM est attachée au principe selon lequel une migration humaine et ordonnée profite aux migrants et à la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM œuvre aux côtés de ses partenaires de la communauté internationale pour : aider à relever concrètement les défis de la migration, favoriser la compréhension des questions de migration, promouvoir le développement économique et social par le biais de la migration et veiller au respect de la dignité humaine et au bien-être des migrants.

Cette publication a été rendue possible grâce au soutien de l'Union européenne, dans le cadre du projet « Intégrer la migration à la coopération internationale et au développement » (MMICD). Les opinions exprimées dans le présent document ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'avis officiel de l'Union européenne ou des autorités, institutions, groupes ou personnes décrits, sauf mention expresse.

Remerciements : Ce rapport a été rédigé par Eleonora Castagnone, avec la contribution éditoriale de Loksan Harley.

L'équipe de recherche tient à remercier les réviseurs et collaborateurs suivants de l'OIM et de la Direction générale du partenariat international de la Commission européenne (DG INTPA) pour leur contribution au présent rapport :

OIM : Etienne Andriamampandry, Katy Barwise, Mihaela Onofras et Daniel Silva.

DG INTPA : Iacopo Viciani.

Cette publication n'a pas été traduite par le Service de Traduction de l'OIM. Elle est une traduction non-officielle de l'original en anglais, *Assessment Report: Mainstreaming Migration into Rural and Urban Development in Madagascar 2019*.

Éditeur : Organisation internationale pour les migrations
40, rue Montoyer
1000, Bruxelles
Belgique
Tél. 32 2 287 7000
E-mail : ROBrussels@iom.int
Site Web : eea.iom.int

Photo de couverture : © 2020/Arthur BOURGOGNE

Citation requise : Organisation internationale pour les migrations (OIM), 2020. 2019-2020 *Intégrer la migration au développement rural et urbain – Rapport d'évaluation : Madagascar*. OIM. Bruxelles.

ISBN 978-92-9268-075-6 (PDF)

©OIM 2020



Droits réservés. Ce travail est mis à disposition sous la licence [Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivs 3.0 IGO License](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode) (CC BY-NC-ND 3.0 IGO).*

Pour de plus amples spécifications, veuillez consulter [les droits d'auteur et les conditions d'utilisation](#).

Cette publication ne doit pas être utilisée, publiée ou redistribuée à des fins principalement destinées à un avantage commercial ou à une compensation monétaire, à l'exception des fins éducatives, par exemple pour être incluse dans les manuels scolaires.

Autorisations : Les demandes relatives à une utilisation commerciale ou à l'octroi d'autres droits et licences doivent être envoyées à publications@iom.int.

* <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/igo/legalcode>

PUB2021/136/R

Rapport d'évaluation

INTÉGRER LA MIGRATION AU DÉVELOPPEMENT RURAL ET URBAIN À MADAGASCAR

2019

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	v
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	vii
Présentation	vii
Analyse de la situation migratoire	vii
Analyse de l'intégration de la migration	vii
Recommandations	viii
1. INTRODUCTION	1
1.1 Objectif de l'évaluation	1
1.2 Méthodologie	1
2. ANALYSE DE LA SITUATION MIGRATOIRE.....	3
2.1 Immigration.....	3
2.2 Émigration	3
2.3 Migration interne	4
2.3.1 Migration rurale-rurale	4
2.3.2 Migration rurale-urbaine.....	5
2.4 Déplacements forcés et traite d'êtres humains	5
3. ANALYSE DE L'INTÉGRATION DE LA MIGRATION	7
3.1 Politique migratoire	7
3.2 La migration dans la politique de développement	7
3.2.1 Plans de développement	7
3.3 La migration dans les politiques sectorielles	8
3.3.1 Politiques et programmes	8
3.3.2 Capacités d'intégration	9
4. PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	11
4.1 Conclusion 1 : Sur les données et l'élaboration des politiques relatives aux migrations et déplacements internes	11
4.2 Conclusion 2 : Sur la coordination interinstitutionnelle et l'intégration de la migration	12
4.3 Conclusion 3 : Sur la migration dans la planification du développement et dans les politiques de développement rural et urbain	12
4.4 Conclusion 4 : Sur les liens entre migration, déplacements et développement rural et urbain	13
4.5 Conclusion 5 : Sur la question des migrations internes et des déplacements dans les communautés d'origine et de destination	14
ANNEXES	15
Annexe 1 : Documents législatifs et politiques clés	15
Annexe 2 : Carte des parties prenantes	16
Annexe 3 : Guide d'entretien	19
Annexe 4 : Parties prenantes consultées	22
Annexe 5 : Missions de l'atelier	24
Annexe 6 : Instruments internationaux liés à la migration ratifiés par Madagascar	27
Annexe 7 : Sources de données migratoires pour Madagascar	28
BIBLIOGRAPHIE.....	29

ACRONYMES

CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere (<i>Coopérative d'assistance et de secours partout dans le monde</i>)
CIRAD	French Agricultural Research Centre for International Development (<i>Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement</i>)
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
IRD	Research Institute for Development (<i>Institut de Recherche pour le Développement</i>)
MMICD	Intégrer la migration au coopération internationale et le développement
ONG	organisation non gouvernementale
OSC	organisation de la société civile
PADR	Rural Development Action Plan (<i>Plan d'Action pour le Développement Rural</i>)
PANSA	National Action Plan for Food Security (<i>Plan d'Action National pour la Sécurité Alimentaire</i>)
PEM	Madagascar Emergence Plan (<i>Plan Emergence Madagascar</i>)
PNDR	National Rural Development Programme (<i>Programme National de Développement Rural</i>)
Réseau SOA	Rural Organizations Network (<i>Réseau Syndicat des Organisations Agricoles</i>)
ROR	Rural Observatories Network (<i>Réseau des Observatoires Ruraux</i>)
SNAT	National Spatial Planning Perspective (<i>Schéma National de l'Aménagement du Territoire</i>)
SRAT	Regional Spatial Planning Perspective (<i>Schéma Régional de l'Aménagement du Territoire</i>)
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Présentation

- a) La présente évaluation de l'ampleur de l'intégration de la migration dans les secteurs de la coopération internationale et du développement urbain et rural à Madagascar a été réalisée dans le cadre du projet d'intégration de la migration dans la coopération internationale et le développement (MMICD) de l'OIM, financé par l'Union européenne.
- b) Cette évaluation comprend une analyse : i) de la dynamique en matière de migration, de déplacements et de développement rural et urbain à Madagascar, ainsi que des principes de gouvernance du pays ; et ii) une analyse de la mesure dans laquelle la migration et les déplacements sont intégrés aux politiques et aux programmes de développement rural et urbain.
- c) La méthodologie s'est appuyée sur : i) un examen des politiques et des recherches nationales en matière de migration, de déplacements ainsi que de développement rural et urbain ; ii) des entretiens avec les parties prenantes à Madagascar ; et iii) un atelier interactif organisé à Antananarivo en août 2019.

Analyse de la situation migratoire

- a) En 2013, 18 038 ressortissants étrangers, essentiellement français, chinois et indiens, étaient titulaires d'un titre de séjour malgache.
- b) En 2013, le nombre de travailleurs migrants malgaches était estimé à 230 000, soit 1 % de la population du pays.
- c) Plus de 97 % des migrants malgaches se sont rendus dans des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont les trois quarts en France. Nombre d'entre eux se sont également installés à l'île Maurice et au Moyen-Orient ces dernières années.
- d) La migration interne constitue de longue date une stratégie de subsistance caractéristique de la société malgache ; les gens se déplacent pour diverses raisons, pour pourvoir à des postes agricoles saisonniers, dans le cadre d'une migration rurale urbaine définitive ou pour fuir les phénomènes climatiques et les catastrophes subséquentes.
- e) La sécheresse prolongée dans le Grand Sud a provoqué une crise humanitaire, laquelle a entraîné à son tour une grave insécurité alimentaire et nutritionnelle, des perturbations des moyens de subsistance et des cas de déplacement forcé.
- f) La migration interne a lieu essentiellement entre régions rurales, ce qui a pour effet de développer la productivité agricole tout en augmentant la concurrence pour les terres et les ressources naturelles.
- g) La migration rurale-urbaine s'intensifie et pèse lourdement sur les capacités de développement urbaines déjà faibles du pays, notamment dans la capitale où plus de 100 000 personnes s'installent chaque année depuis 2005.
- h) Les migrants ruraux-urbains, qui sont souvent les résidents les plus vulnérables, ont contribué au développement des marchés du travail urbain et au commerce rural-urbain.
- i) Les déplacements forcés sont essentiellement imputables aux expulsions des populations rurales dont les terres sont saisies dans le cadre de projets d'aménagement commercial, à l'extension des périmètres des zones protégées ou à la crainte des voleurs de zébus.

Analyse de l'intégration de la migration

- a) En l'absence de politique migratoire, le cadre national de gouvernance des migrations comprend des textes législatifs sur l'immigration et la migration interne. De plus, le gouvernement a pris des mesures depuis 2015 pour solliciter la diaspora malgache.

- b) Aucun des instruments de développement durable ou de politique sectorielle examiné n'intègre suffisamment la migration et les déplacements internes ; toutefois, les parties prenantes gouvernementales consultées ont reconnu que la migration est une problématique transversale, et plusieurs documents de politique de développement rural contiennent des références à la migration interne.
- c) Il demeure des opportunités pour mieux comprendre les impacts de la migration et des déplacements, répondre aux défis et tirer parti des opportunités dans le cadre de la planification du développement, notamment en ce qui concerne l'implication de la diaspora et la migration interne.
- d) La nouvelle vision présidentielle pour le développement devrait encourager les mouvements hors d'Antananarivo, comme l'ont promu les gouvernements successifs.
- e) Les débats publics limités sur la question ont essentiellement porté sur les effets négatifs de la migration sur les communautés de destination, y compris les effets de la migration rurale sur l'environnement et le caractère informel de la migration de travail.
- f) Bien que les partenaires de coopération au développement consultés aient indiqué avoir compris que leurs interventions en matière de développement rural et urbain avaient un impact sur les moteurs et les bénéficiaires de la mobilité interne dans les communautés d'origine et de destination, ils n'intègrent pas actuellement la migration à la conception et à la mise en œuvre des dites interventions.

Recommandations

- a) Mettre en place un observatoire de la migration interne afin de recueillir et de partager des données sur la migration et les déplacements internes et sur une sélection de problématiques sectorielles. Il pourrait s'agir d'un service au sein d'une institution existante, telle que le ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme.
- b) S'appuyer sur les enquêtes existantes contenant des informations sur les mouvements internationaux et promouvoir l'inclusion systématique des questions migratoires aux enquêtes effectuées régulièrement. Les enquêtes à prendre en compte comprennent les données de recensement des fokontany et du Réseau des observatoires ruraux.
- c) Publier les données de migration disponibles en rendant publics les registres individuels anonymes sur les migrants tirés des enquêtes ainsi que les données administratives pour soutenir la recherche.
- d) Mettre en place une plateforme interministérielle multipartite sur la migration et les déplacements internes et le développement rural et urbain, avec la participation des acteurs issus du gouvernement et de la société civile, des partenaires de coopération au développement et des instituts de recherche concernés.
- e) Intégrer les migrations et les déplacements au futur plan de développement national, le Madagascar Emergence Plan (Plan d'émergence de Madagascar, PEM), en cours de finalisation.
- f) Intégrer la migration aux documents politiques existants, notamment dans les processus d'examen des plans de développement rural et d'urbanisation tels que le Programme sectoriel Agriculture, Élevage et Pêche et le Plan directeur d'urbanisme d'Antananarivo.
- g) Intégrer la migration et les déplacements à la coopération pour le développement en les incorporant au prochain programme indicatif pluriannuel de l'Union européenne et au cadre de coopération pour le développement durable des Nations unies.
- h) Développer des capacités pour identifier et traiter les liens entre la migration, les déplacements et le développement rural et urbain suite à un examen préliminaire des besoins et en s'appuyant sur les enseignements tirés du Forum mondial sur la migration et le développement d'août 2019.
- i) Renforcer la capacité des gouvernements locaux à faire en sorte que les mesures de réduction des risques de catastrophe tiennent compte des impacts potentiels des déplacements (y compris la collecte et l'analyse de données intersectorielles et spatiales).
- j) Sensibiliser le public aux questions liées à la migration en soulignant les défis et les opportunités dans les domaines où elle a le plus d'impact.
- k) Intégrer la migration et le déplacement internes à la gouvernance locale et aux plateformes issues de la société civile afin de développer la participation et les interventions au niveau local.

INTRODUCTION

Dans le cadre du projet Intégrer la migration à la coopération internationale et le développement (MMICD), l'OIM aide la Commission européenne à intégrer la migration¹ dans la coopération au développement en élaborant des directives et du matériel de formation. Madagascar a été choisi comme l'un des trois pays partenaires² pour piloter ces outils dans deux secteurs : le développement rural et le développement urbain³.

1.1 Objectif de l'évaluation

Dans le cadre de la préparation au pilotage, cette évaluation de l'étendue de l'intégration de la migration à la coopération internationale et au développement dans les secteurs ruraux et urbains de développement à Madagascar a été menée afin de servir de base pour aider le gouvernement malgache, la Commission européenne et d'autres partenaires de la coopération au développement à intégrer la migration aux secteurs les plus pertinents

Objectif :

Évaluer l'étendue de l'intégration de la migration dans la coopération internationale et le développement dans les secteurs du développement rural et urbain à Madagascar.

Ce rapport présente en premier lieu une analyse de la migration à Madagascar ([chapitre 2](#)), en décrivant les principales sources de données et en passant en revue les dispositions relatives à la gouvernance de la migration. Il étudie ensuite la coordination et les liens entre la migration, le développement durable et les politiques et programmes de développement rural et urbain ([chapitre 3](#)), avant de formuler des recommandations visant à améliorer l'intégration de la migration ([chapitre 4](#)).

1.2 Méthodologie

L'évaluation a été réalisée par un consultant international entre juin et août 2019, en étroite collaboration avec l'OIM, et était composée de trois phases principales :

- a) **Analyse de la situation du pays.** Celle-ci comprend une étude sur dossier complétée par des entretiens sur le terrain avec les principales parties prenantes (voir [annexe 4](#)). Cette phase a permis de mieux comprendre la migration, l'éducation et le développement rural à Madagascar, tout en définissant les sources de données et les différents acteurs.
- b) **Analyse de l'intégration de la migration dans les secteurs prioritaires.** Celle-ci inclut des entretiens avec des acteurs étatiques et non étatiques (voir [annexe 4](#)) et un atelier réunissant les principales parties prenantes organisé à Antananarivo en août 2019 (voir [annexe 5](#)). Cette étape a permis de présenter les résultats préliminaires de la première phase et d'en débattre, tout en encourageant la discussion à travers des activités de groupe sur les liens avec la migration au sein des secteurs prioritaires et les points d'entrée possibles pour l'intégration de la migration.
- c) **Examen et validation.** Un atelier a été organisé à Antananarivo pour présenter les conclusions et recommandations provisoires avec les partenaires du projet et les parties prenantes nationales. Après avoir intégré les commentaires des partenaires du projet, les résultats de l'évaluation ont été exposés au Comité directeur du MMICD à Bruxelles.

1 « L'intégration de la migration » correspond au processus d'intégration des questions de migration dans la coopération au développement afin de reconnaître les liens d'interdépendance entre la migration et différents secteurs du développement, tout en y apportant une réponse.

2 Les pays pilotes sont l'Équateur, Madagascar et le Népal.

3 Pour les besoins du projet MMICD, le secteur du développement rural englobe l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les moyens de subsistance en milieu rural et la résilience des zones rurales. Le secteur du développement urbain comprend la planification urbaine, le logement et les services de base, la réduction de la pauvreté, la gouvernance urbaine et la résilience des villes.

ANALYSE DE LA SITUATION MIGRATOIRE

Le chômage, le manque de ressources essentielles et les changements environnementaux font partie des principaux facteurs de migration à Madagascar, ce qui engendre des tendances migratoires complexes tant au niveau interne que transnational.

2.1 Immigration

Selon les données limitées disponibles, en 2013, 18 038 ressortissants étrangers étaient titulaires d'un permis de séjour malgache, la France (6 352), la Chine (4 204) et l'Inde (1 088) étant les principaux pays d'origine, suivis des États-Unis, des Comores et du Sri Lanka.

Zone de texte 1. Principaux profils d'immigrés (OIM, 2014)

- Travailleurs des secteurs de l'exploitation minière, du textile et du bâtiment (principalement des ressortissants chinois, sri-lankais, thaïlandais, népalais, philippins et mauriciens).
- Experts travaillant pour des organisations internationales et des organisations non gouvernementales (ONG).
- Petits commerçants (principalement des ressortissants indiens, pakistanais et chinois et quelques commerçants originaires de Guinée et d'Algérie).
- Retraités (principalement des hommes français) dans les zones côtières.
- Investisseurs et cadres travaillant dans le secteur du tourisme (principalement des ressortissants français, italiens et d'autres pays européens).
- Demandeurs d'asile et réfugiés.

2.2 Émigration

En 2013, le nombre de travailleurs migrants malgaches était estimé à 230 000 (soit 1 % de la population nationale), bien que ces chiffres doivent être appréhendés avec prudence du fait d'une émigration irrégulière également considérée comme importante (OIM, 2014). L'émigration internationale a principalement concerné des étudiants issus de familles relativement aisées d'Antananarivo jusqu'aux années 1990, puis des flux plus hétérogènes (travailleurs et femmes en quête de regroupement familial).

Plus de 97 % des migrants malgaches se sont installés dans des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont les trois quarts en France (plus de 50 000 enregistrés (recensement de l'Institut national de la statistique et des études économiques, 2012))⁴. L'Allemagne, la Suisse, la Belgique, l'Italie, la Norvège, le Canada et les États-Unis étaient les autres principaux pays de destination. La migration malgache vers la France est beaucoup plus féminine (63 %) que la migration vers d'autres pays, en raison du regroupement familial et de la migration par le mariage (OIM, 2014). En outre, plus de 13 000 personnes sont parties travailler au Moyen-Orient et à l'île Maurice ces dernières années par l'intermédiaire d'organismes accrédités (OIM, 2016)⁵. La majorité des migrants malgaches tendent à s'installer durablement dans leur pays de destination et à y faire venir leur famille. Les taux de retour sont relativement faibles (OIM, 2016).

4 La diaspora malgache en France s'est avérée particulièrement engagée : plus de 240 associations ont été créées dans le pays au cours de la décennie précédant 2016 (OIM, 2016), la moitié de leurs membres finançant des projets philanthropiques à Madagascar, notamment dans les secteurs de l'éducation et de la santé (Razafindrakoto et al., 2017).

5 Au début des années 1990, les femmes malgaches ont notamment commencé à partir pour le Moyen-Orient, notamment le Liban et le Koweït, afin d'y occuper des emplois de domestiques.

2.3 Migration interne

Depuis le début du XXe siècle, la migration interne constitue une stratégie de subsistance et une caractéristique centrale de la société malgache. Cela est dû en grande partie à la répartition inégale de la population de la Grande Île, qui a entraîné un accès inégal aux ressources naturelles, notamment les terres et l'eau.

Zone de texte 2. Principales caractéristiques de la migration interne (OIM, 2014)

Migration à la recherche de terres agricoles. Les trois quarts des régions sont concernés. Les régions agricoles ayant une densité de population supérieure à la moyenne nationale sont les principales communautés d'origine^{7,8}.

Migration saisonnière. Il s'agit de la migration de la main-d'œuvre agricole vers les plaines rizicoles d'Alaotra et de Marovoay, les zones de production de cultures commerciales comme la vanille, le café et les clous de girofle, les zones de pêche côtière et les zones d'élevage de zébus⁹.

Migration environnementale. Les cyclones, les inondations et la sécheresse sont des facteurs clés, les habitants des zones rurales trouvant refuge chez des proches en ville jusqu'à ce que la situation dans leur région d'origine se stabilise. Les sécheresses sont également de plus en plus fréquentes dans le sud.

Migration de la main-d'œuvre vers les sites d'exploitation minière. De nombreuses personnes partent pour Anosy, Alaotra Mangoro et d'autres régions afin de se lancer dans l'exploitation industrielle ou artisanale de l'or et des pierres précieuses.

Migration étudiante. De nombreux individus se rendent à Antananarivo et dans les villes universitaires de province pour y étudier.

Déplacements internes. Dus à l'insécurité liée au vol de zébus, notamment dans le sud de Madagascar¹⁰.

Fonction publique. Les fonctionnaires sont envoyés dans différentes régions pour y travailler. Traditionnellement, la plupart des fonctionnaires étaient des montagnards, mais des tendances plus récentes montrent qu'un nombre croissant d'entre eux sont originaires des régions côtières.

2.3.1 Migration rurale-rurale

Contrairement à d'autres pays africains, la migration interne à Madagascar se produit principalement entre les zones rurales (à la fois entre les régions et au sein de celles-ci), 70 % de la population travaillant dans l'agriculture (OIM, 2018). Les principales régions d'origine se trouvent dans le sud tandis que les destinations sont plus diverses, les migrants cherchant à accéder aux terres arables et aux opportunités d'emploi dans l'agriculture et les mines (Burnod et al., 2019).

6 Environ 70 % de ces transferts financiers sont effectués par des particuliers, selon une enquête (OIM, 2016), pour un montant moyen de 155 euros par mois, une somme servant principalement à soutenir le budget familial à Madagascar (84 % dans le cas de l'échantillon).

7 Ces régions comprennent Atsimo-Atsinanana, Haute Matsiatra, Itasy, Vatovavy-Fitovinany et, dans une moindre mesure, Androy.

8 Au cours des cinq dernières années, la migration interne est devenue un défi important pour certaines régions en raison de la demande de terres agricoles induite par le développement de chaînes de valeur agricoles comme le maïs et l'arachide, notamment dans les régions de Menabe et de Boina.

9 Pour optimiser le rendement du bétail, les agropasteurs du sud et de l'ouest du pays pratiquent la transhumance (Fauroux et Koto, 1993).

10 Des milliers de personnes sont contraintes de migrer vers l'extrême sud de Madagascar en raison de l'insécurité liée au vol de zébus (OIM, 2014).

La migration interne impliquait auparavant davantage de mouvements circulaires et à court terme, bien que certaines études relèvent un nombre croissant de migration à long terme, notamment vers les zones rurales de l'ouest (comme Boeny, Menabe et Diana) (OIM, 2017).

La migration rurale-rurale est à l'origine de problèmes environnementaux pour les régions d'accueil, du fait de pratiques agricoles non durables et de contributions à la déforestation (l'agriculture sur brûlis, ou tavy en malgache, est pratiquée dans les forêts). Les migrants travaillant dans le secteur de la pêche sont également connus pour exploiter les forêts pour le bois de chauffage. En outre, les migrants ruraux ont tendance à ne pas porter leurs mouvements à la connaissance des autorités locales. Cela a entraîné des tensions sociales dues à la pression exercée sur les ressources naturelles et les services sociaux, et aggravées par la désertification que connaît le sud.

Parallèlement, la migration rurale-rurale a contribué à l'augmentation de la production agricole et à l'amélioration des moyens de subsistance des migrants, de leurs familles et des territoires d'origine et de destination (OIM, 2018), les migrants rendant la main-d'œuvre plus flexible et stimulant les investissements. Des preuves témoignent également du fait que la migration rurale-rurale a eu un impact positif sur la dynamique agraire locale grâce à l'amélioration des terres et des intrants techniques (Burnod et al., 2019).

2.3.2 Migration rurale-urbaine

La migration rurale-urbaine s'intensifie, ce qui a mis à rude épreuve la capacité de développement urbain déjà faible du pays. Elle est principalement motivée par la plus grande disponibilité des services publics et des opportunités de subsistance dans les villes. Cela est particulièrement vrai pour la capitale (qui accueille plus de la moitié de la population urbaine du pays), où plus de 100 000 migrants se sont installés chaque année depuis 2005 (Banque mondiale, 2011).

Les migrants ruraux-urbains sont souvent les habitants les plus pauvres et les plus exposés. Ils sont plus susceptibles de se livrer à du travail informel et sont représentés de manière disproportionnée dans les établissements non officiels où règnent la pauvreté, la privation et les mauvaises conditions d'hygiène. Les personnes les plus vulnérables sont traditionnellement les descendants d'esclaves, dépossédés de leurs terres en raison de la croissance urbaine, et les migrants travaillant comme domestiques, notamment les femmes et les enfants. En outre, selon des données de 2010 du Programme des Nations unies pour les établissements humains, 72 % des habitants des villes vivent dans des endroits informels, souvent particulièrement vulnérables aux cyclones et aux inondations.

Les importants flux ruraux-urbains, associés aux faibles capacités des villes, ont remis en question la planification urbaine, aboutissant à une prolifération des constructions non autorisées et de l'occupation d'espaces publics, l'accès aux terres et à la propriété foncière constituant un défi majeur en matière de politiques municipales. La migration a également mis sous pression les infrastructures urbaines, l'aménagement du territoire, la fourniture de services de base et la cohésion sociale. Parallèlement, les migrants ont tendance à occuper les emplois que les citoyens évitent et contribuent au commerce rural-urbain (Freeman et al., 2010).

2.4 Déplacements forcés et traite d'êtres humains

Les migrations du sud vers le nord du pays, en particulier, se déroulent souvent dans des conditions de détresse motivées par des problèmes structurels comme l'absence chronique de moyens de subsistance viables, l'extrême pauvreté et l'insécurité alimentaire (Deotti et Estruch, 2016). La distinction entre migration interne volontaire et forcée est donc de plus en plus floue.

Madagascar est fortement touchée par la dégradation de l'environnement et le changement climatique. La sécheresse prolongée dans le Grand Sud a provoqué une crise humanitaire, laquelle a entraîné à son tour une grave insécurité alimentaire et nutritionnelle, des perturbations des moyens de subsistance et des cas de déplacement forcé. Les impacts du changement climatique, exacerbés par des pratiques et des systèmes agricoles non durables, ont accru la vulnérabilité de nombreuses communautés rurales, entraînant une insécurité alimentaire et nutritionnelle et affectant les dynamiques de migration et de déplacement.

Des cas particuliers de déplacements forcés sont essentiellement imputables aux expulsions des populations rurales dont les terres sont saisies dans le cadre de projets agroalimentaires, de tourisme et d'exploitation minière, à l'extension des périmètres des zones protégées ou à la crainte des voleurs de zébus (dahalos). Néanmoins, le gouvernement ne reconnaît comme populations déplacées à l'intérieur du pays que celles qui sont originaires de zones où des parcs nationaux ont été créés et où des plans de sauvegarde sociale et environnementale ont été mis en œuvre conformément au Code des Aires protégées.

Enfin, le trafic d'enfants est très répandu dans le pays, principalement dans les zones rurales, ces enfants étant soumis à la servitude domestique, à la prostitution, à la mendicité forcée ou au travail forcé dans les secteurs de la pêche, de l'agriculture et de l'exploitation minière.

ANALYSE DE L'INTÉGRATION DE LA MIGRATION

3.1 Politique migratoire

Madagascar ne dispose pas d'une politique nationale globale en matière de migration. De ce fait, la migration est réglementée par les textes et dispositions suivants.

Domaine politique	Dispositions
Immigration	<ul style="list-style-type: none"> a) Régie par le décret no 94-652 de 1994 qui met en œuvre la loi no 62-006 de 1962 sur l'immigration et son amendement de 1997 (décret no 97-1154) et l'arrêté interministériel de 2005 (arrêté no 5069/2005). b) Ressortissants étrangers classés comme : i) non-immigrants (ceux qui séjournent moins de trois mois) ; ii) immigrants (ceux qui restent plus de trois mois) ; iii) apatrides ; ou iv) réfugiés.
Engagement de la diaspora	<ul style="list-style-type: none"> a) L'engagement de la diaspora, une priorité du gouvernement, est mené par la Direction de la diaspora du ministère des Affaires étrangères, créée en 2015. b) Une étude sur la diaspora malgache en France a été réalisée en 2016. c) Le premier forum de la diaspora a eu lieu en 2017. d) Une politique nationale de la diaspora est en cours d'élaboration depuis 2018.
Migration interne	<ul style="list-style-type: none"> a) La Constitution garantit la liberté de circulation des citoyens sur le territoire national¹¹ b) Deux textes concernent les migrations internes : Le décret de 1974 no 74187-02 et l'arrêté de 1994 no 4009/94 approuvant les dispositions de la Constitution applicables à toutes les zones de migration (OIM, 2018).

3.2 La migration dans la politique de développement

La prochaine vision présidentielle du développement devrait faire référence à la migration dans le cadre du pilier « capital humain » dans le contexte de la promotion à la migration au départ d'Antananarivo et vers d'autres régions afin de favoriser le développement urbain de la capitale. Il reste donc d'importantes possibilités de mieux comprendre les impacts de la migration rurale-urbaine (notamment en matière d'importance de la migration pour le développement rural et urbain) et d'aborder l'ensemble des autres sujets liés à la migration dans la planification du développement, à l'image de la participation de la diaspora au développement national et des effets de la migration interne sur les régions rurales.

3.2.1 Plans de développement

Les élections présidentielles de 2019 ont porté un nouveau gouvernement au pouvoir et ont donné l'impulsion au renouvellement du Plan national de développement 2015-2019 et de la vision présidentielle, l'Initiative pour l'émergence de Madagascar, dont le programme, le Plan d'émergence de Madagascar (PEM), sera publié fin 2019.

Dans le cadre du pilier « capital humain », le PEM devrait inclure un plan de « modernisation » doté de programmes de gestion des migrations visant à décongestionner Antananarivo. Dans ce contexte, le plan encouragera les dispositions permettant aux habitants d'Antananarivo de déménager vers d'autres zones urbaines ou périurbaines des principales villes de chaque région.

11 Selon l'article 12 de la Constitution de Madagascar de 2010 : « Tout ressortissant malgache a le droit de quitter le territoire national et d'y rentrer dans les conditions fixées par loi. Tout individu a le droit de circuler et de s'établir librement sur tout le territoire de la République dans le respect des droits d'autrui et des prescriptions de la loi. »

Selon la Direction de l'aménagement du territoire, la mise en œuvre du PEM nécessitera le développement de nombreux outils de planification aux niveaux national et régional, notamment le *Schéma national de l'aménagement du territoire* (SNAT) et le *Schéma régional de l'aménagement du territoire* (SRAT).

3.3 La migration dans les politiques sectorielles

La migration interne est relativement peu présente dans l'agenda politique, et le public est peu sensibilisé à ce phénomène. Les débats publics limités sur la question ont essentiellement porté sur les effets négatifs de la migration sur les communautés de destination, y compris les impacts de la migration rurale sur l'environnement et le caractère informel de la migration de travail. Le gouvernement soutient de longue date des programmes visant à encourager la migration hors d'Antananarivo¹². Le public a une compréhension relativement faible des facteurs de la migration interne, de ses caractéristiques et de ses implications globales pour les communautés d'origine et de destination, ainsi que pour les migrants eux-mêmes. Néanmoins, ces dernières années, plusieurs organismes de recherche se sont consacrés aux migrations internes¹³.

3.3.1 Politiques et programmes

Au niveau politique, la migration interne n'est pas considérée comme une question transversale, en dépit de ses interconnexions avec le développement rural et urbain. Les politiques qui s'y réfèrent explicitement sont les suivantes :

- a) Le Plan d'action national pour la sécurité alimentaire (PANSA)¹⁴, qui préconise :
 - i) les données à collecter sur les régions de destination et les services de soutien connexes ;
 - ii) la formation professionnelle dans les régions d'origine ;
 - iii) le développement d'infrastructures adaptées dans les régions de destination ;
 - iv) la sécurité foncière dans les régions rurales de destination ;
 - v) la mise en place de services d'assistance technique ciblés ;
 - vi) une meilleure utilisation des ressources humaines en grande difficulté.
- b) Le Programme national de développement rural (PNDR), qui plaide pour l'élaboration d'un plan migratoire national « afin de prévenir les pratiques spontanées susceptibles d'épuiser les réserves foncières »¹⁵, qui devrait contenir :
 - i) (des mesures relatives à l'avenir des zones de départ et au renforcement des zones d'accueil ;
 - ii) une orientation des migrants vers des zones à fort potentiel, mais à faible densité de population afin de générer un équilibre territorial et de remédier aux disparités.

En outre, la Direction de la diaspora, en collaboration avec la Cellule de promotion du volontariat (CPV) du ministère de la Communication et de la Culture, a travaillé avec l'OIM en vue de mettre en œuvre un programme pilote appelé LOHARANO. Ce programme visait à renforcer la participation de la diaspora en permettant à la jeune diaspora d'effectuer du volontariat dans les zones rurales autour d'Antananarivo.

Les principales politiques de développement urbain examinées (voir encadré ci-dessous) n'incluent pas les considérations relatives à la migration. L'intégration de la migration dans les politiques sectorielles pourrait favoriser une meilleure gestion des flux migratoires des villes vers les campagnes.

12 Cela inclut la création d'un environnement permettant de soutenir un système dynamique qui encourage les entreprises dirigées par des jeunes et les jeunes entrepreneurs ruraux grâce au Projet des jeunes entreprises rurales du Moyen Ouest (PROJERMO) 2015, mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche avec un financement de la Banque africaine de développement.

13 La conférence « Migrations méconnues, une ruralité en mouvement » a été organisée en mai 2019 par l'Institut français, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'OIM, l'université d'Antananarivo, le Musée national d'Histoire naturelle, le Centre national de recherches sur l'environnement (CNRE), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD). Disponible sur www.institutfrancais-madagascar.com/admin-ifm2018/data/Programme-Colloque-Migration-23Mai-IFM.pdf.

14 Voir l'axe 3 de programmation « Soutenir les mouvements migratoires interrégionaux » et l'axe 10 de programmation « Promouvoir la diversification des activités rurales » (EPP/PADR, 2005).

15 Voir l'orientation 4 « Valoriser les ressources naturelles et préserver les facteurs naturels de production » (EPP/PADR, 2008).

Zone de texte 3. Politiques et programmes clés en matière de développement urbain

- *Projet de développement urbain intégré et de résilience du Grand Antananarivo (PRODUIR)*, 2018.
- *Plan d'action de réinstallation (PAR)*, 2018.
- *Politique nationale de l'aménagement du territoire (PNAT)*, 2015.
- *Loi portant Charte de l'environnement Malagasy*, 2015.
- *Plan national du développement urbain (PNDU)*, 2019.

3.3.2 Capacités d'intégration

Les parties prenantes consultées ont démontré une connaissance limitée de la migration, leurs données et outils politiques se révélant inadaptés (essentiellement anecdotiques). Aucun des instruments de développement durable ou de politique sectorielle examinés (voir [Annexe 1](#)) n'intègre suffisamment la migration interne. Toutefois, les parties prenantes gouvernementales consultées ont reconnu la migration comme étant une problématique transversale, notamment en matière de mise en œuvre sur le terrain des politiques sectorielles. En conséquence, les flux migratoires internes et leurs impacts sur les communautés rurales et urbaines, ainsi que sur les migrants eux-mêmes, ne sont pas pris en compte de manière informée et coordonnée.

La prise en compte insuffisante de la migration dans les politiques explique en partie l'échec des programmes de gestion des migrations de la ville vers la campagne (voir encadré ci-dessous), qui ont déplacé des populations urbaines sans penser au problème de leur intégration dans les zones rurales. En outre, les politiques visant à traiter les inégalités régionales, l'accès aux terres et les tensions sociales dans les communautés de destination ne sont pas adaptées aux nouvelles dynamiques de migration interne.

Zone de texte 4. Chronologie de la gestion de la migration urbaine-rurale

- Depuis les années 1970, plusieurs projets de développement mis en œuvre par les gouvernements et les organisations de la société civile ont tenté de remédier aux déséquilibres territoriaux en encourageant la migration des zones suburbaines vers les régions rurales.
- En 1974, le gouvernement a encouragé la première vague de migration organisée vers Bongolava¹⁶.
- En 1990, le gouvernement a lancé un projet de déménagement dans les zones rurales voisines, finançant la migration d'Antananarivo vers des zones rurales spécifiques¹⁷.
- La gestion de la migration urbaine-rurale sera poursuivie dans le cadre du prochain PEM en tant que moyen de décongestionnement de la capitale.

Bien que les partenaires de coopération au développement consultés¹⁸ aient indiqué avoir compris que leurs interventions en matière de développement rural et urbain avaient un impact sur les moteurs et les bénéficiaires de la mobilité interne dans les communautés d'origine et de destination, ils n'intègrent pas actuellement la migration à la conception et à la mise en œuvre desdites interventions.

16 Quatre-vingt (80) % de la population de Bongolava est composée de migrants venus des hautes terres et du sud de l'île.

17 Les départs migratoires ont été soutenus par le ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme.

18 Il s'agit de l'Agence française de développement, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et la Banque africaine de développement.

PRINCIPALES CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Les migrations internes, principalement la migration rurale-rurale mais aussi de plus en plus la migration rurale-urbaine, sont devenues une composante essentielle des problématiques socio-économiques malgaches. Les liens entre la migration et les déplacements et le développement rural et urbain concernent principalement les moteurs des flux, les caractéristiques et la direction de ces flux, et leurs impacts sur les communautés d'origine et de destination. En particulier, la migration rurale-rurale génère des défis importants pour les communautés de destination en matière d'accès aux ressources, d'opportunités de subsistance et de cohésion sociale.

Depuis les années 1970, le gouvernement tente de relever les défis de la croissance urbaine rapide et des capacités d'intégration limitées d'Antananarivo en encourageant la migration urbaine-rurale afin de décongestionner la capitale, avec des résultats controversés à la clé.

Néanmoins, la migration interne est à peine mentionnée dans le plan de développement national actuel, pas plus que dans les politiques de développement rural et urbain ou dans la coopération au développement qui s'y rapporte. Les seules exceptions sont constituées du PANSA et du PNDR, qui contiennent quelques références à la migration interne et à l'élaboration d'une politique migratoire nationale.

En outre, l'évaluation a noté un manque de données sur la migration (les sources cartographiées figurent à l'annexe 6) et un faible niveau de sensibilisation du public et de compréhension de la migration au niveau gouvernemental.

4.1 Conclusion 1 : Sur les données et l'élaboration des politiques relatives aux migrations et déplacements internes

Il existe un manque de données sur la migration et les déplacements internes, ce qui entrave l'élaboration des politiques

Malgré les récents efforts visant à promouvoir l'utilisation des données migratoires, il existe un manque important de données sur la migration et les déplacements internes, ce qui entrave l'élaboration des politiques.

Recommandation 1.1. Mettre en place un observatoire de la migration interne. Ce type d'organisme permettrait de recueillir et de partager des données sur la migration et les déplacements internes et sur une sélection de problématiques sectorielles. Il pourrait s'agir d'un service au sein d'une institution existante, telle que le ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme. À ce titre, une collaboration étroite devrait être instaurée entre l'Institut national de la statistique (INSTAT) et les ministères concernés, ainsi qu'avec la communauté des chercheurs et les partenaires de la coopération au développement.

Recommandation 1.2. S'appuyer sur les enquêtes existantes contenant des informations sur les mouvements internationaux et promouvoir l'inclusion systématique des questions migratoires aux enquêtes effectuées régulièrement. Il convient à ce titre d'examiner les enquêtes suivantes :

- a) Données de recensement des fokontany : Lorsqu'ils quittent leur lieu de résidence d'origine, les migrants sont tenus de récupérer auprès du fokontany (communauté décentralisée) un document à présenter aux autorités de leur ville d'arrivée. Toutefois, le système, qui enregistre les changements de résidence, doit être adapté (OIM, 2014). Les données d'enregistrement pourraient également être liées au Schéma d'aménagement communal (SAC), un outil d'aménagement du territoire utilisé par les administrations municipales.

- b) Données du Réseau des observatoires ruraux (ROR) : le ROR est l'un des organes du PADR et surveille les conditions de vie des ménages ruraux. Il tente d'évaluer l'impact des politiques et des chocs externes sur ces ménages.

Recommandation 1.3. Publier les données de migration et de déplacement disponibles. Rendre publics les registres individuels anonymes sur les migrants tirés des enquêtes ainsi que les données administratives pour soutenir la recherche.

4.2 Conclusion 2 : Sur la coordination interinstitutionnelle et l'intégration de la migration

Un manque de coordination interinstitutionnelle entrave l'intégration de la migration

Comme indiqué au chapitre 2, la migration interne affecte les contextes ruraux et urbains à Madagascar de manière complexe et dynamique. Il s'agit d'un phénomène fluide, délicat et profondément ancré dans tout le pays, où la population adopte différentes formes de mobilité. En outre, la gouvernance du développement rural et urbain concerne de multiples secteurs¹⁹.

Par conséquent, une forte coordination est nécessaire avec une organisation institutionnelle viable entre les ministères et les parties prenantes non étatiques afin de garantir que les questions de migration, de déplacement et de développement rural et urbain sont traitées avec cohérence.

Recommandation 2.1. Créer une plateforme interministérielle et multipartite sur la migration interne et le développement rural et urbain. Cette plateforme devrait concerner²⁰ :

- a) les ministères et institutions publiques concernés, y compris les structures qui coordonnent les questions multisectorielles²⁰ ;
- b) les organisations de la société civile²¹ ;
- c) les agences des Nations unies ;
- d) des institutions multilatérales de financement du développement ;
- e) des organismes de coopération bilatérale ;
- f) des universités et institutions de recherche.

4.3 Conclusion 3 : Sur la migration dans la planification du développement et dans les politiques de développement rural et urbain

La migration n'est pas suffisamment prise en compte dans la planification du développement et dans les politiques de développement rural et urbain

Il y a peu de références à la migration dans les plans de développement nationaux ou dans les documents de politique sectorielle. La prochaine stratégie de développement (le PEM), les cycles de planification de la Commission européenne et des Nations Unies ainsi que les processus de révision d'autres politiques sectorielles constituent des points d'entrée appropriés pour renforcer l'intégration de la migration.

Recommandation 3.1. Intégrer la migration et les déplacements au plan de développement national à venir (PEM). En cours de finalisation, le PEM servira de politique-cadre pour le développement national et de futur document de référence pour les politiques sectorielles.

19 Le développement rural comprend notamment l'agriculture, la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les moyens de subsistance ruraux, la résilience rurale et l'environnement, alors que le développement urbain englobe l'urbanisme, le logement et les services de base, la réduction de la pauvreté, la gouvernance urbaine et la résilience des villes.

20 Il s'agit notamment du *Secrétariat technique – Plan d'action pour le développement rural*.

21 Ainsi que de l'Alliance Voahary Gasy et du Réseau Syndicat des organisations agricoles, Réseau SOA), etc.

Recommandation 3.2. Intégrer la migration et les déplacements aux documents politiques existants. Au vu du corpus juridique et normatif relativement avancé du pays en matière de développement rural et urbain (OIM, 2018), la migration interne devrait être prise en compte dans le processus de révision de la législation sectorielle ou des documents politiques pertinents (y compris les plans de mise en œuvre) :

- a) Développement rural :
 - i) Programme sectoriel Agriculture, Élevage et Pêche (PSAEP) ;
 - ii) Politiques relatives à la propriété foncière et au développement agricole ;
 - iii) PNDR.
- b) Développement urbain :
 - i) Politique nationale d'aménagement du territoire (PNAT) ;
 - ii) Régimes nationaux et régionaux d'aménagement du territoire ;
 - iii) Plan directeur d'urbanisme pour Antananarivo ;
 - iv) Plan pour la création de la ville nouvelle de Tanamasoandro ;
 - v) Plan d'extension d'Antananarivo vers l'est jusqu'à Toamasina ;
 - vi) *Plan national du développement urbain 2019.*

Recommandation 3.3. Intégrer la migration et les déplacements à la coopération au développement. Le nouveau programme indicatif pluriannuel de l'Union européenne et le prochain cadre des Nations unies pour le développement durable sont en cours d'élaboration. Les considérations relatives à la migration devraient être intégrées dans les deux processus de rédaction, conformément aux engagements pris par le gouvernement dans le cadre du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

4.4 Conclusion 4 : Sur les liens entre migration, déplacements et développement rural et urbain

Les capacités sont insuffisantes pour identifier et traiter les liens entre migration, déplacements et développement rural et urbain.

À la lumière des liens complexes, dynamiques et régionalisés entre la migration, les déplacements, le développement rural et le développement urbain à Madagascar, il est essentiel de renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs concernés en vue de relever les défis et de saisir les opportunités de la migration interne de manière coordonnée.

L'évaluation a révélé un besoin particulièrement fort de fournir à tous les acteurs concernés des données de base sur les questions liées à la migration à Madagascar et leurs liens avec le développement rural et urbain.

Recommandation 4.1. Renforcer les capacités pour identifier et traiter les liens entre migration, déplacements et développement rural et urbain. Le renforcement des capacités devrait suivre une évaluation préliminaire des besoins, en vue de se concentrer sur :

- a) les liens entre la migration et les politiques sectorielles ;
- b) l'utilisation de mécanismes multipartites qui favorisent la cohérence des politiques ;
- c) des approches de la gouvernance de la migration et des mécanismes d'intégration fondées sur les droits ;
- d) les mécanismes, les opportunités et les défis liés à l'engagement des migrants tout au long du cycle de migration dans la planification du développement ;
- e) la cohérence des politiques entre les différents niveaux de gouvernance (du niveau local aux niveaux national, régional et mondial) ;
- f) Mesures de réduction des risques de catastrophe et prise en compte des impacts potentiels des déplacements (y compris la collecte et l'analyse de données intersectorielles et spatiales).

Les activités de renforcement des capacités pourraient être développées dans le cadre de l'initiative Migration EU eXpertise (MIEUX) financée par l'Union européenne, qui a déjà apporté de l'aide à Madagascar, en s'appuyant sur les enseignements tirés de l'atelier du Forum mondial sur la migration et le développement d'août 2019²².

Recommandation 4.2. Sensibiliser le public aux questions liées à la migration. Il convient de développer des campagnes de sensibilisation et d'information destinées à l'ensemble de la population sur la migration et les défis et opportunités qui y sont liés, en mettant l'accent sur les zones les plus touchées.

4.5 Conclusion 5 : Sur la question des migrations internes et des déplacements dans les communautés d'origine et de destination

Des réponses ciblées et locales aux opportunités et aux défis de la migration et des déplacements internes sont nécessaires, tant dans les communautés d'origine que de destination.

Ces réponses vont de la création d'opportunités de subsistance dans les communautés d'origine à la résolution des tensions sociales entre les populations résidentes et les migrants dans les communautés de destination. Comme le suggère le rapport « Migration, environnement et changement climatique » (OIM, 2018), le dispositif institutionnel déjà en place au niveau local représente un cadre solide pour promouvoir des réponses localisées, axées sur le développement, aux opportunités et aux défis de la migration et des déplacements internes²³.

Recommandation 5.1. Intégrer la migration et les déplacements internes à la gouvernance locale et aux plateformes issues de la société civile. L'intégration de la migration interne aux plateformes de dialogue existantes, comme les plateformes de gouvernance locale et celles issues de la société civile (y compris celles qui concernent les gouvernements locaux de différentes régions), pourrait améliorer la formulation participative des interventions au niveau local.

22 « Exploiter la migration pour le développement rural » (en anglais), deuxième atelier régional du FMMD, Kingston, Jamaïque. Disponible à l'adresse www.mieux-initiative.eu/en/news-events/news/139-gmfd-workshop-2-jamaica.

23 Le développement et la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement du territoire (SRAT), du Schéma d'aménagement communal (SAC), du Plan de développement du Fokontany (PDF) ou du Plan local d'occupation foncière (PLOF) représentent notamment des opportunités d'intégrer les questions de migration, d'environnement et de changement climatique, ainsi que de formuler des réponses adaptées aux circonstances et contextes locaux particuliers.

Annexe 1 : Documents législatifs et politiques clés

Développement durable

- a) *Politique générale de l'État*, 2014.
- b) *Rattraper le retard de développement de Madagascar, 2019-2023*.
- c) *Plan national de développement, 2015-2019*.
- d) *Rapport national de revue du processus de l'Agenda 2030 pour le développement durable*.

Développement rural

- a) *Lettre de politique de l'agriculture*, 2015.
- b) *Stratégie nationale de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (Stratégie nationale REDD+)*, 2018.
- c) *Programme national de développement rural (PNDR)*, 2008.
- d) *Plan d'action pour le développement rural (PADR)*, 2001.
- e) *Politique forestière de Madagascar*, 2017.
- f) *Stratégie nationale sur la restauration des paysages forestiers à Madagascar (SNRPF)*, 2017.
- g) *Plan d'action national pour la sécurité alimentaire (PANSA)*, 2005.
- h) *Nouvelle lettre de politique foncière 2015–2030*, 2015.
- i) *Stratégie nationale sur la formation agricole et rurale*, 2012.
- j) *Programme sectoriel Agriculture, Élevage et Pêche (PSAEP)*, 2015.
- k) *Plan national d'investissement agricole 2016-2020 (PNIAEP)*, 2015.

Développement urbain

- a) *Projet de développement urbain intégré et de résilience du Grand Antananarivo (PRODUIR)*, 2018.
- b) *Plan d'action de réinstallation (PAR)*, 2018.
- c) *Politique nationale de l'aménagement du territoire (PNAT)*, 2015.
- d) *Loi portant Charte de l'environnement Malagasy*, 2015.
- e) *Plan national du développement urbain (PNDU)*, 2019.

Annexe 2 : Carte des parties prenantes

Gouvernement

Organisme gouvernemental	Pertinence	Secteur visé
Institut national de la statistique	Compile des statistiques, des recensements, des études.	Développement urbain
Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Habitat et des Travaux publics	Responsable de l'aménagement du territoire par le biais des schémas nationaux et régionaux d'aménagement du territoire (SNAT et SRAT).	Développement urbain
Ministère auprès de la Présidence en charge de l'Agriculture et de l'Élevage	Responsable du Programme national de développement rural. Il a également pour mission de s'attaquer aux inégalités régionales.	Développement rural
Ministère de la Population, de la Protection sociale et de la Promotion de la femme	Assiste et protège les personnes en situation de vulnérabilité.	Développement urbain
Ministère de l'Environnement, de l'Écologie et des Forêts	Protège l'environnement, sauvegarde les ressources naturelles et préserve le capital humain dans les communautés d'origine et de destination. Il est également responsable de la politique forestière nationale.	Développement rural
Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation	Chargé de l'organisation administrative sur l'ensemble du territoire national et du suivi des mouvements de population.	Développement urbain
Parcs nationaux de Madagascar	Soutient les réponses au déplacement de personnes à l'intérieur et aux alentours des parcs nationaux.	Développement rural

Organisations internationales et autres partenaires au développement

Organisation	Pertinence (domaines de travail)	Secteur(s) visé(s)
Agence Française de Développement (AFD)	Coopération au développement multisectoriel, comprenant un soutien au développement urbain, au développement rural, à l'environnement, à l'éducation, au développement du secteur privé et à la société civile	Développement urbain
Banque africaine de développement (BAD)	Coopération au développement multisectoriel, comprenant un soutien au développement rural, aux migrations, à la pêche et aux infrastructures	Développement rural, développement urbain
Banque mondiale	Coopération au développement multisectoriel, comprenant un soutien au développement rural, à l'éducation, aux infrastructures, à la gestion des terres, au développement du secteur privé, à l'énergie, au développement du secteur financier, à la protection sociale, aux transports et à l'administration publique	Développement rural, développement urbain
Commission européenne	Coopération multisectorielle au développement	Migration, développement rural, développement urbain
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	Accès à l'éducation de base, à l'eau, à l'assainissement, à l'hygiène et à la protection sociale dans les communautés	Développement rural, développement urbain
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Promotion d'une agriculture durable dans les régions d'arrivée de migrants et d'une agriculture résistante pour lutter contre les effets du changement climatique dans les zones de départ de migrants	Développement rural
Organisation internationale pour les migrations (OIM)	Gouvernance, suivi et gestion des migrations, adaptation au changement climatique, soutien aux communautés touchées par la migration	Migration
Organisation mondiale de la santé (OMS)	Soins de santé au plus près des habitants	Développement rural, développement urbain
Programme alimentaire mondial (PAM)	Sécurité alimentaire	Développement rural
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Développement durable, protection de l'environnement, gouvernance locale	Développement rural

Organisations de la société civile et instituts de recherche

Organisation	Pertinence	Secteur visé
Alliance Voahary Gasy (AVG)	Réseau soutenant la gestion durable des ressources naturelles (spécialisé dans les effets de la migration sur la gestion des ressources naturelles)	Développement rural
CARE International	ONG internationale spécialisée dans le développement rural et le soutien aux personnes déplacées	Développement urbain
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)	Organisation internationale de recherche	Développement rural
École supérieure des Sciences agronomiques (ESSAgro), université d'Antananarivo	Organisation internationale de recherche	Développement rural
Institut Pasteur de Madagascar (IPM)	Institut national de recherche	Développement économique
Réseau Syndicat des organisations agricoles, Réseau SOA	Réseau d'organisations paysannes	Développement rural
Sampan'Asa momba ny Fampanandrosoana/Église de Jésus-Christ à Madagascar (SAF/FJKM)	ONG nationale spécialisée dans le développement rural et le soutien aux personnes déplacées	Développement rural

Annexe 3 : Guide d'entretien

Intégration de la migration dans les politiques de développement rural et urbain

Développement rural et migration

Agriculture

- a) Les politiques agricoles tiennent-elles compte de l'impact des différents investissements agricoles sur la migration ?
- b) Dans quelle mesure et à quel niveau la migration est-elle incluse dans les politiques agricoles ?
- c) Existe-t-il une politique permettant aux programmes de migration saisonnière et circulaire de répondre à la demande de main-d'œuvre agricole ?
- d) Comment les politiques peuvent-elles favoriser l'intégration des migrants internes dans les chaînes de valeur rurales-urbaines ?

Politiques de l'emploi dans les zones rurales

- a) Existe-t-il des politiques du travail visant à créer des opportunités d'emploi pour les jeunes ruraux (hommes et femmes) à Madagascar ?
- b) Si oui, comment ces mesures visant à accroître l'emploi des jeunes dans les zones rurales ont-elles affecté les flux migratoires (internes et internationaux) ?
- c) La migration est-elle considérée comme une stratégie d'adaptation dans le contexte rural de Madagascar ?
- d) Existe-t-il des interventions de protection sociale au profit des populations rurales ?

Développement rural, engagement de la diaspora et migration de retour

- a) Les politiques encouragent-elles l'investissement des transferts de fonds dans les communautés rurales ? Existe-t-il des politiques visant à promouvoir le réinvestissement des transferts de fonds dans le secteur agricole ?
- b) Existe-t-il des politiques ou des mesures facilitant et soutenant les investissements privés et collectifs des membres de la diaspora dans le développement rural de leur pays d'origine ? Dans l'agriculture et le pastoralisme en particulier ? Dans les établissements publics locaux (écoles, structures de santé, infrastructures communautaires, etc.) ?
- c) Les politiques facilitent-elles le transfert de fonds (réduction des coûts de transaction), l'accès à ces fonds (utilisation de la technologie et de l'innovation) et leur utilisation (inclusion et alphabétisation financières) au niveau rural ?
- d) Existe-t-il des politiques ou des mesures visant à faciliter et à encourager le retour et la réintégration des migrants dans les zones rurales ?

Développement urbain et migration

Planification de la migration et du développement urbain

- a) Dans quelle mesure la planification du développement urbain dépend-elle de la migration ? Les tendances migratoires vers les villes sont-elles intégrées dans la planification afin de garantir aux villes concernées de disposer des services nécessaires ?
 - i) Transport
 - ii) Services (santé, éducation, etc.)
 - iii) Logement et assainissement
 - iv) Énergie
- b) Dans quelle mesure les politiques de développement urbain valorisent-elles la contribution des migrants à la société, à l'économie et à la culture des villes ?

- c) Les migrants et les réfugiés sont-ils pris en compte dans les enquêtes et les recensements de la population ? Les installations informelles sont-elles prises en compte ?
- d) Existe-t-il des mesures pour éviter ou atténuer le déplacement des personnes touchées par les nouveaux développements urbains ?
- e) Existe-t-il des politiques visant à améliorer la résilience des villes face aux catastrophes et aux chocs ?

Migration rurale-urbaine et urbaine-urbaine

- a) Quelles sont les principales tendances en matière de migration rurale-urbaine et urbaine-urbaine ? Les politiques de promotion du développement local et des opportunités d'emploi dans les zones urbaines et rurales atténuent-elles ou renforcent-elles ces tendances ?
- b) (Comment la migration vers les zones urbaines affecte-t-elle les communautés urbaines et rurales, les ménages et les individus ?

Vulnerability of urban migrants

- a) Existe-t-il des politiques visant à garantir aux migrants une protection contre des vulnérabilités spécifiques comme les expulsions, le manque d'accès aux services, l'exploitation au travail et la traite des êtres humains ?
- b) Existe-t-il des systèmes visant à garantir que les migrants soient informés de leurs droits et puissent accéder aux services et à la protection sociale auxquels ils peuvent prétendre ?
- c) Les besoins et la vulnérabilité des migrants face aux catastrophes (par exemple, les inondations) sont-ils pris en compte dans les mesures de réduction des risques liés aux catastrophes ?
- d) Les préoccupations en matière de protection des enfants de migrants urbains sont-elles satisfaites ?
- e) Les agents gouvernementaux et locaux sont-ils formés pour répondre aux cas de traite et d'exploitation ou d'autres activités criminelles dont les victimes sont des migrants ?

Intégration des questions de développement rural et urbain dans les politiques migratoires

Migration et développement

- a) Examiner l'existence d'une politique de M&D/stratégie à l'égard de la diaspora et l'état actuel des processus.
- b) Explorer les programmes et projets de migration et de développement passés ou en cours :
 - i) Principales organisations et organisations/institutions impliquées (gouvernement de Madagascar, organisations intergouvernementales, ONG et autres acteurs) ;
 - ii) Aperçus du processus (principaux sujets et parties prenantes impliquées et principaux objectifs et actions) ;
 - iii) État actuel du processus.
- c) Explorer les processus passés ou actuels d'intégration de la migration et de coordination des politiques intersectorielles :
 - i) Processus politiques, mais aussi projets ou programmes ponctuels d'intégration de la migration dans le développement et/ou des secteurs spécifiques (ou vice versa).

Migration et développement rural

- a) Préciser si les politiques migratoires existantes mentionnent (ou intègrent) des questions liées aux éléments suivants :
 - i) Migration interne (rurale-rurale, rurale-urbaine) ;
 - ii) Migration internationale en provenance des zones rurales
 - iii) Développement rural
 - iv) Emploi rural
 - v) Jeunesse rurale
 - vi) Rôle de la diaspora dans l'emploi rural

- vii) Familles de migrants laissées pour compte dans un contexte rural
- vii) Agriculture
- b) Explorer les projets ou programmes récents ou passés dans le domaine de la migration relatifs aux thèmes précédents.

Migration et développement urbain

- a) Préciser si les politiques migratoires existantes mentionnent (ou intègrent) des questions liées aux éléments suivants :Rural–urban and urban–urban migration dynamics
 - i) Dynamiques de migration rurale-urbaine et urbaine-urbaine
 - ii) Planification du développement urbain
 - iii) Vulnérabilité des migrants urbains
- b) Explorer les projets ou programmes récents ou passés dans le domaine de la migration relatifs aux thèmes précédents.

Annexe 4 : Parties prenantes consultées

Organisation	Nom	Fonctions
Agence Française de Développement (AFD)	Amélie BERNARD	Responsable de projet
Banque africaine de développement (BAD)	Vaidjous GUINEO	Rural Infrastructure Engineer
Alliance Voahary Gasy (AVG)	Ndranto RAZAKAMANARINA	Président
Délégation de l'Union européenne à Madagascar	Federica PETRUCCI	Chargée de Programmes de Coopération Internationale
Université d'Antananarivo	Zo RABEMANANJARA	Chef de département, ESSA-Forêts (École supérieure des sciences agronomiques – Mention Forêts)
Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Louis MUHIGIRWA	Représentant adjoint
Institut de recherche pour le développement (IRD)	Dominique HERVÉ	Chercheur
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche	Tahina RAMBOLARIMANANA	Directeur de la DPSE (Direction de la planification et du suivi évaluation)
	Fanja RAHARINOMENA	Technicienne au CPOR (Centre de promotion des organisations rurales)
	Herisoa Marina RAKOTONIAINA	Technicien à la DAAB (Direction d'appui à l'agri-business)
	Ninah RAMARAZATOVO	Technicienne au CPOR
	Marie Christiane RAKOTOARIVONY	Conseillère technique au CPOR
	Lucile RAZAFIMPAMOA	Technicienne au DAPA (Direction d'appui à la production agricole)
	Lovahasina Tahiry RASOLONDRAIBE	Responsable du SDTPE DAVPE (Service de développement de la transformation des produits d'élevage – Direction d'appui et de valorisation des produits d'élevage)
	ANDRIAHASIHHERINJANA-KOLONA	Responsable du SDMPE (Service d'appui au développement des marchés des produits d'élevage) DAVPE
	Ravaka RAKOTONDRAIBE	Responsable du SDFV (Service d'appui au développement de la filière volaille) DAVPE
	Nirina RABEHARISOA	Responsable du SDMPH (Service de développement des marchés des produits halieutiques) DAVPE
Miora RATSIMBASON	Technicienne à la Direction de la communication et du système d'information du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche	
Désiré TILAHY	Secrétaire général	

Ministère de l'Aménagement du territoire, du Logement et des Travaux publics	Henintsoa Tahiry HARIMANANA	Responsable de recherche
	Rajo Andry RAFEHIMANANA	Chef du Service de la planification régionale et locale (SPRL)
	Lucien RAKOTONDRAMPANANA	Directeur de l'aménagement du territoire
Ministère de l'Économie et des Finances	Colette RAJAORISON	Directeur de la coordination, du suivi et de l'évaluation des programmes
	Michaël A RAOBISON	Directeur de la planification
Projet des jeunes entreprises rurales du Moyen Ouest (PROJERMO)	David RASON	Coordinateur national
Réseau SOA	Gérard ANDRIAMANDIMBY	Directeur
Secrétariat technique – Plan d'action pour le développement rural (ST-PADR)	Mbolatiana RAHARIJAONA	Directeur des études et du suivi
	Bezaka RIVOLALA	Directeur des systèmes d'information rurale
	Bako Nirina RABVOHITRA	Responsable de la recherche socio-économique, ROR
	Seheno RANAIVOARISOA	Directeur de recherche et analyste UESPS (Unité d'étude et de suivi des politiques et stratégies)
	Lila Anica ANDRIATSIMBARISOA	Responsable de la recherche sur les communications et les relations régionales

Annexe 5 : Missions de l'atelier

Atelier de restitution des résultats préliminaires : évaluation nationale sur l'alignement des enjeux migratoires dans les politiques publiques à Madagascar

Hôtel COLBERT, Antananarivo – vendredi 2 août 2019

Contexte

La migration est un phénomène éminemment multisectoriel et multifacette, reconnu dans l'Agenda 2030 sur le développement durable et intégré dans les Objectifs de développement durable (ODD) comme un des facteurs pouvant contribuer positivement au développement durable et inclusif.

Cependant, assurer une contribution positive de la migration requiert une bonne compréhension et gouvernance des enjeux migratoires (dans leurs aspects positifs à valoriser, et négatifs à atténuer) dans les politiques publiques, et dans les cadres normatifs de planification du développement. Depuis 2017, l'OIM travaille avec la Direction générale de la Coopération et du Développement de la Commission européenne (DG DEVCO) dans le cadre du projet « Mainstreaming Migration into International Cooperation and Development (MMICD) » à renforcer les capacités de différents acteurs à aligner et intégrer les enjeux migratoires aux plans nationaux de planification du développement et aux politiques publiques sectorielles clés.

Dans le cadre de ce projet, des guidelines pratiques ont été développés, et seront déployés dans trois pays pilotes (Népal, Équateur, Madagascar). Pour chacun de ces pays pilotes, une évaluation nationale sur l'état actuel de prise en considération des enjeux migratoires dans deux secteurs prioritaires, et sur les points d'entrées en vue de l'accompagnement des acteurs nationaux à l'alignement et l'intégration des enjeux migratoires dans ces deux secteurs prioritaires sera menée. Pour Madagascar, les deux secteurs prioritaires sont le développement rural et le développement urbain.

Une Consultante Internationale accompagnée de l'OIM Madagascar effectuera une mission d'évaluation la dernière semaine du mois de juillet. Cette mission d'évaluation fait partie de l'analyse des politiques et stratégies actuelles dans les deux secteurs concernés pour appréhender la prise en compte des enjeux migratoires dans les documents-cadres du développement à Madagascar. Des entrevues et discussions avec des acteurs clés seront menées pour apprécier la place de la migration que ce soit dans le processus d'élaboration des politiques et stratégies de développement ou dans la mise en œuvre des programmes et actions y afférents. En particulier, l'évaluation cherchera à rassembler des informations en vue d'analyser l'intégration des enjeux migratoires dans les politiques de développement urbain et rural, en termes de problèmes émergents, de bonnes pratiques, de lacunes et d'opportunités.

Un atelier de restitution d'une demi-journée sera organisé afin de restituer les résultats préliminaires de cette mission d'évaluation aux acteurs nationaux concernés par les enjeux migratoires en général et par les enjeux migratoires en rapport avec le développement rural et le développement urbain en particulier.

Objectif général

L'objectif général de cet atelier de restitution est de restituer aux acteurs nationaux concernés par les enjeux migratoires en général et par les enjeux migratoires en rapport avec le développement rural et le développement urbain en particulier les résultats préliminaires de la mission d'évaluation nationale sur l'état actuel de prise en considération des enjeux migratoires dans les deux secteurs prioritaires pour Madagascar.

Résultats spécifiques attendus:

À la fin de l'atelier, il est attendu spécifiquement que

- a) Les participants ont été sensibilisés au sujet de l'alignement et de l'intégration des enjeux migratoires dans les cadres de coopération internationale et les politiques publiques sectorielles.

- b) Les participants ont été informés des résultats préliminaires de la mission d'évaluation nationale à Madagascar.
- c) Les processus d'intégration de la migration dans les politiques sectorielles et les acteurs impliqués ; la perception de la migration parmi les principales parties prenantes dans les secteurs sélectionnés et les défis/opportunités d'intégration de la migration dans la gouvernance de leurs secteurs ; l'impact (actuel et en perspective) de l'intégration de la migration dans les politiques sectorielles pertinentes sont identifiés et analysés.
- d) Les participants ont discuté de points d'entrées pour l'alignement et l'intégration des enjeux migratoires dans les secteurs du développement urbain et du développement rural à Madagascar.
- e) Les participants ont formulé des recommandations en vue de l'accompagnement des acteurs nationaux à l'alignement et l'intégration des enjeux migratoires dans ces deux secteurs prioritaires.

Programme

Heure	Activité
8:30–9:00	Accueil et enregistrement des participants
9:00–9:15	Mots de bienvenus du Chef de Mission de l'OIM et représentant de la Délégation de l'Union européenne
9:15–9:30	Introduction générale <ul style="list-style-type: none"> a) Présentation des participants b) Présentation du Projet MMICD c) Introduction de l'atelier et de ses objectifs
9:30–10:15	Présentation des résultats de l'évaluation préliminaire sur l'intégration de la migration au développement dans les secteurs du développement urbain et rural au Madagascar et discussion.
10:15–11:35	Travail en groupe et restitution en plénière sur les deux secteurs prioritaires: <ul style="list-style-type: none"> a) Développement urbain b) Développement rural
11:35–11:45	Prochains étapes
11:45–12:00	Clôture de l'atelier
12:00–12:30	Cocktail

Participants

Organisation	Nom	Fonctions
Alliance Voahary Gasy	Ndranto RAZAKAMANARINA	Président
CARE International	Katia RAKOTOBÉ	Responsable de la communication et du plaidoyer
Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD)	Heriniaina RAKOTOMALALA	Chercheur
Organisation internationale pour les migrations (OIM)	Mourchidi MOUSSAFIRI	Assistant de programme
Projet des jeunes entreprises rurales du Moyen Ouest (PROJERMO)	Lala Herizo ANDRIANJAFY	Responsable Agriculture
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche	Bruno RAKOTOARISOA	Collaborateur technique, DPSE
	Schepardwin RAMANITOHANA	Chef de service, DAPA
	Ninah RAMAROZATOVO	Coordinatrice technique, CPOR
Ministère de l'Économie et des Finances	Julien ANDRIANAMBININTSOA	Directeur de recherche, Direction générale de l'économie et du plan (DGEP)
	Haniela JOROMANANTSOA	Chef de service, Direction du plan (DP)
Ministère de l'Aménagement du territoire, du Logement et des Travaux publics	Rajo Andry RAFEHIMANANA	Chef du service SPRL
	Henintsoa Tahiry HARIMANANA	Directeur de recherche, Direction de la planification territoriale (DPT)
Ministère de l'Environnement et du Développement durable	Eric RABENASOLO	Direction Générale de l'Environnement et des Forêts (DGEF) Collaborator
Secrétariat technique – Plan d'action pour le développement rural (ST-PADR)	Bezaka RIVOLALA	Directeur du système d'information rurale (DSIR)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Federica PETRUCCI	Experte en suivi et évaluation
Université d'Antananarivo	Zo RABEMANANJARA	Chef de département, ESSA Forêts

Annexe 6 : Instruments internationaux liés à la migration ratifiés par Madagascar

Tableau A. Instruments internationaux liés à la migration ratifiés par Madagascar

Année de ratification	Titre de l'instrument
1969	Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 1969
1971	Pacte international sur les droits civils et politiques, 1966
1971	Pacte international sur les droits civils et politiques et son protocole facultatif, 1969
1971	Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels, 1966
1981	Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, 1981
1989	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1981
1990	Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, 1990
1991	Convention relative aux droits de l'enfant, 1990
2004	Protocole facultatif de la Convention relative aux droits de l'enfant sur la participation des enfants aux conflits armés, 2000
2004	Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, 2000
2005	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 1987
2005	Convention contre la criminalité transnationale organisée, 2003
2015	Convention relative aux droits des personnes handicapées, 2008
2015	Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990

Madagascar a également ratifié les huit conventions « fondamentales » de l'OIT en matière de travail.

Tableau B. Huit conventions fondamentales de l'OIT en matière de travail ratifiées par Madagascar

Année de ratification	Convention fondamentale de l'OIT
1960	C029 Convention sur le travail forcé, 1930 (no 29)
1960	C087 Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (no 87)
1961	C111 Convention (no 111) sur la discrimination (emploi et profession), 1958
1962	C100 Convention sur l'égalité de rémunération, 1951 (no 100)
1998	C098 Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (no 98)
2000	C138 Convention sur l'âge minimum, 1973 (no 138) – Âge minimum spécifié : 15 ans
2001	C182 Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (no 182)
2007	C105 Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (no 105)

Annexe 7 : Sources de données migratoires pour Madagascar

Les principales sources de données migratoires pour le contexte malgache sont les suivantes :

- a) Recensement national de 2018 ;
- b) Enquêtes auprès des ménages prioritaires²⁴ ;
- c) Enquêtes nationales sur la démographie et la santé ;
- d) Enquête de référence 2003-2004 sur la santé génésique et la survie de l'enfant ;
- e) Enquête de 1999 sur les permis de travail et les visas de séjour ;
- f) Bases de données des services qui délivrent les permis aux migrants²⁵ ;
- g) Données d'enregistrement des contrôles aux frontières ;
- h) Monographies régionales ²⁶ ;
- i) Profil migratoire 2013²⁷.

24 Organisées régulièrement de 1994 à 2005, puis en 2010.

25 Il s'agit de la Direction de l'immigration et de l'émigration, du Conseil du développement économique et du ministère des Affaires étrangères.

26 Chaque région de Madagascar possède une « monographie » des flux migratoires, bien qu'elle ne détaille pas les régions d'origine et de destination (*Programmes Régionaux de Développement Rural*, 2007).

27 La première tentative de collecte de données à partir de bases de données administratives a été le profil migratoire 2013 de l'OIM, qui s'est appuyé sur les bases de données des visas accordés.

BIBLIOGRAPHIE

- Banque mondiale
2011 L'urbanisation ou le nouveau défi Malgache. Washington, D.C.
- Burnod P., H. Rakotomalala et J.F. Bélières
2019 Diversité des formes de migrations internes à Madagascar. Colloque « Migrations méconnues à Madagascar et en Afrique subsaharienne, une ruralité en mouvement ». Antananarivo, 23 mai.
- Deotti, L. et E. Estruch,
2016 *Addressing Rural Youth Migration at Its Root Causes: A Conceptual Framework*. FAO, Rome.
- Équipe permanente de pilotage du Plan d'action pour le développement rural (EPP/PADR)
2005 Plan d'Action National pour la Sécurité Alimentaire. Disponible à l'adresse <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Mad169990.pdf>.
2008 Programme national de développement rural. Disponible sur <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/Mad169995.pdf>.
- Fauroux, E. et B. Koto
1993 Les migrations mahafales dans le processus de ruralisation de la ville de Toliara (Madagascar). *Cahiers des Sciences Humaines*, 29(2-3):547-564.
- Freeman L., S. Rasolofohery et E. Badistinah Randriantovomanana
2010 *Patterns, Features and Impacts of Rural-Urban Migration in Antananarivo, Madagascar*. UNICEF, Antananarivo.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM)
2010 *Mainstreaming Migration into Development Planning: A Handbook for Policy-makers and Practitioners*. Disponible à l'adresse <https://publications.iom.int/es/system/files/pdf/gmg2010.pdf>.
2014 *Migration à Madagascar: Profil National 2013*. Genève. Disponible à l'adresse https://publications.iom.int/system/files/pdf/mp_madagascar_vfinale.pdf.
2016 *Étude du Profil de la Diaspora Malagasy en France*. Genève.
2017 *Démontrer les effets de la crise humanitaire dans le sud de Madagascar sur la migration et les liens multisectoriels de la migration induite par la sécheresse sur d'autres secteurs de la réponse humanitaire*. Antananarivo. Disponible à l'adresse www.iom.int/sites/default/files/country/docs/Madagascar/IOM-Madagascar-Southern-Madagascar-Assessment-Report-EN.pdf.
2018 *Défis, enjeux et politiques: Migration, environnement et changements climatiques à Madagascar*. Antananarivo. Disponible à l'adresse <https://environmentalmigration.iom.int/d%C3%A9fis-enjeux-et-politiques-migration-environnement-et-changements-climatiques-%C3%A0-madagascar>
- Razafindrakoto M., N. Razafindratsima, N. Razakamanana et F. Roubaud
2017 La diaspora Malagasy en France et dans le monde : Une communauté invisible? DIAL/IRD, Paris.
- Republikan'i Madagasikara
2016 Rapport national de revue du processus de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

